



ville d'isbergues
Place Emile Basly
CS70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.30.80

A 2025-292

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur
l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le dimanche 6 juillet 2025 de 14 heures à 19 heures
salle Charles Cattez

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Madame Chantal WALLART, présidente du club vivre et sourire, domiciliée à AIRE SUR LA LYS au 45 rue Jules Ferry, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes.

ARRETE

Article 1er : Madame Chantal WALLART, présidente du club vivre et sourire est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, à l'occasion d'un thé dansant, le dimanche 6 juillet 2025 de 14 heures à 19 heures, salle Charles Cattez.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 04 JUIL. 2025

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 04 JUIL. 2025